

## **MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DES 2<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> ANNEES du DFGSO**

REFERENCES : Arrêté du 22 mars 2011 relatif aux régimes des études en vue du Diplôme de Formation Générales en Sciences Odontologies (DFGSO)

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé

### **1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 1 – Le nombre d'inscriptions autorisées par année(s) d'études est fixé par la réglementation en vigueur.
- 2 - Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de plusieurs matières.
- 3 - Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel qui constituent les épreuves d'évaluation.
- 4 - Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages.  
La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre.
- 5 - L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, aux enseignements optionnels et aux stages est obligatoire. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir de trois absences non justifiées.
- 6 - Les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.

### **2- ORGANISATION & DÉROULEMENT DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION**

#### A – Épreuves écrites

- 1 – La publication du calendrier des épreuves 15 jours avant la tenue de celles-ci tient lieu de convocation des étudiants.
- 2 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves.
- 3 – Tout candidat ayant répondu présent à l'appel de son nom, au début d'une épreuve, est considéré comme ayant subi la session d'examens.
- 4 – Au début de l'épreuve d'examen, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité.

5 - Les téléphones portables et tous appareils électroniques de stockage de données susceptibles de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.

La présence à proximité immédiate de tous documents, matériels et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements.....) est interdite.

6 - Les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne expresse de l'enseignant.

7 – Absence d'un étudiant

**1° session** : L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve et à la non-validation de la session d'examen. Pour la 2° session, l'étudiant conserve le bénéfice des notes des épreuves égales ou supérieures à la moyenne.

**2° session** : L'absence d'un étudiant à une ou plusieurs épreuves entraîne la non-validation de la session d'examen.

8 - Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

En cas de grève des moyens de transport non annoncée, il appartient au Président du jury de décider, en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de retarder le début de l'épreuve, soit de la reporter.

9 - Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.

Sortie provisoire de la salle d'examen : Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

10 - La présence d'un enseignant est obligatoire dans chaque salle d'examen. Le personnel enseignant est responsable de la salle d'examen dont il assure la police. Il participe activement à la surveillance des épreuves, assisté par un ou plusieurs personnel IATOSS.

La présence de l'enseignant ayant posé la question est obligatoire au moins au début de l'épreuve. Les enseignants de la discipline assument, en priorité sur toute obligation, la responsabilité de la surveillance des épreuves et ce, pendant toute la durée de celles-ci. En cas d'absence pour cas de force majeure, l'enseignant ayant posé la question peut être remplacé par un enseignant de la même discipline désigné par le Président du jury ou son représentant.

L'enseignant ayant posé la question peut participer à la surveillance mais pour le respect de l'anonymat, il ne peut réaliser la collecte des copies à la fin des épreuves.

B – Contrôle continu

Les modalités des contrôles continus des connaissances sont fixées par l'enseignant responsable de l'enseignement.

C - Stages

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage.

### **3- CONDITIONS D'ADMISSION**

#### **Règles de validation d'une UE**

- Les UE Option et Stage doivent être validées.

- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 6/20 dans chaque matière constitutive d'une UE

- Compensation : Chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

### Admission à la 1<sup>e</sup> session

L'étudiant est admis à la 1<sup>e</sup> session s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse en 2<sup>e</sup> session les matières non validées.

### Admission à la 2<sup>e</sup> session

L'étudiant est admis à la 2<sup>e</sup> session s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 3 & 4 pour la 2<sup>ème</sup> année ou les semestres 5 & 6 pour la 3<sup>ème</sup> année.

### Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE validées suivantes :

2<sup>e</sup> année : UE 1, UE 2, UE 3, UE 10, UE 11, UE 12, UE 20

3<sup>e</sup> année : UE 21, UE 22, UE 33, UE 34, UE 44

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

### Disposition particulière pour l'année de transition 2011/2012

L'étudiant redoublant ou triplant en 2011/2012 conserve les notes égales ou supérieures à la moyenne, ou les validations qu'il a obtenues en 2010/2011 dans chacune des matières suivantes :

P2	D1
Anatomie pathologique et oncologie	Anglais
Anglais	Epidémiologie
Biochimie	Immunologie
Biostatistiques	Microbiologie
Hématologie	Pharmacologie
Histologie-embryologie : écrit	Prévention
Histologie-embryologie : TD	Sémiologie biologique
Microbiologie-parasitologie-virologie	Stage pré-clinique
Pharmacologie	
TP informatique	
Stage infirmier	

Il repasse toutes les matières théoriques et pratiques ne figurant pas dans ce tableau, même s'il avait obtenu la moyenne ou validé la matière.

## 2<sup>e</sup> année – semestre 3

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée	ECTS
<b>UE 1</b> conservable	<b>Sciences fondamentales I</b>	Physiologie	1	1h30	1,5
		Immunologie	1	1h	1,5
		Oxyologie	1	1h	1,5
		Biomatériaux	1	1h	1,5
<b>UE 2</b> conservable	<b>Sciences fondamentales II</b>	Histologie-Embryologie	2	C.C. (1/3) 1h (2/3)	2
		TD Histologie-Embryologie	1	1h	1
		Microbiologie-Parasitologie-Virologie	2	1h30	2
<b>UE 3</b> conservable	<b>Environnement professionnel</b>	Anglais	1	C.C.	1
		Informatique (C2i Niveau 1)	1	C.C.	1
		Biostatistiques	1	C.C. (1/3) 1h (2/3)	1
<b>UE 4</b>	<b>OCE et prothèses</b>	Odontologie conservatrice et endodontique	1	1h30	2,5
		Prothèses	1	1h30	2,5
<b>UE 5</b>	<b>TP odontologie endodontique</b>		validation	C.C.	1,5
<b>UE 6</b>	<b>TP odontologie restauratrice</b>		validation	C.C.	1,5
<b>UE 7</b>	<b>TP prothèse amovible partielle</b>		validation	C.C.	1,5
<b>UE 8</b>	<b>TP prothèse fixée</b>		validation	C.C.	1,5
<b>UE 9</b>	<b>TP anatomie dentaire</b>		validation	C.C.	1
<b>UE 10</b> conservable	<b>Stage infirmier – AFGSU</b>		validation		4
<b>Total</b>					30

## 2<sup>e</sup> année – semestre 4

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée	ECTS
<b>UE 11</b> conservable	<b>Sciences fondamentales</b>	Anatomie pathologique-Oncologie	1	1h	1
		Biochimie	1	1h	1
		Hématologie	1	1h	1
		Pharmacologie	1	1h	1
		Anatomie	1	1h	1
<b>UE 12</b> conservable	<b>Environnement professionnel</b>	Anglais	1	C.C.	1,5
		Informatique (C2i Niveau 1)	1	C.C.	1,5
		Biostatistiques	1	C.C. (1/3) 1h (2/3)	1,5
<b>UE 13</b>	<b>Médecine buccale-Parodontologie</b>	Médecine et chirurgie buccales	1	1h	2
		Parodontologie	1	1h	2
<b>UE 14</b>	<b>OCE et prothèses</b>	Odontologie conservatrice et endodontique	1	1h30	3
		Prothèses	1	1h30	3
<b>UE 15</b>	<b>TP odontologie endodontique</b>		validation	C.C.	2
<b>UE 16</b>	<b>TP odontologie restauratrice</b>		validation	C.C.	2
<b>UE 17</b>	<b>TP prothèse amovible partielle</b>		validation	C.C.	2
<b>UE 18</b>	<b>TP prothèse fixée</b>		validation	C.C.	2
<b>UE 19</b>	<b>TP anatomie dentaire</b>		validation	C.C.	1
<b>UE 20</b> conservable	<b>Option</b>		validation		1,5
<b>Total</b>					30

Les épreuves de la 2<sup>e</sup> Session sont identiques à celles de la 1<sup>e</sup> session sauf :

Biostatistiques : 1 épreuve écrite d'1h30 - Informatique : validation d'un T.P. d'1h30 – T.P. : 1 épreuve de 3h

Histologie-embryologie : 1 épreuve écrite d'1h – Anglais : 1 épreuve écrite d'1h –

### 3<sup>e</sup> année – semestre 5

UE	Nom	Éléments constitutifs	Coeff.	Durée	ECTS
UE 21 conservable	<b>Sciences fondamentales I</b>	Anatomie	1	1h30	1,5
		Sémiologie radiologie	1	1h30	1,5
		Biomatériaux	1	1h30	1,5
UE 22 conservable	<b>Sciences fondamentales II</b>	Microbiologie	2	1h30	2
		Sémiologie biologique	1	1h	1
		Immunologie	1,5	1h	1,5
		Anglais	1	C.C.	1
UE 23	<b>Sciences odontologiques spécifiques</b>	Imagerie	1	1h	1
		Occlusion	1	1h	1
		ODF	1	1h	1
UE 24	<b>OCE - Prothèses - Parodontologie</b>	Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h30	2
		Prothèses	3	1h30	3
		Parodontologie	1,5	1h30	1,5
UE 25	<b>TP Imagerie (A.F.R.P.) (*)</b>		validation	C.C.	0,5
UE 26	<b>TP Occlusion</b>		validation	C.C.	1
UE 27	<b>TP odontologie endodontique</b>		validation	C.C.	1
UE 28	<b>TP odontologie restauratrice</b>		validation	C.C.	1
UE 29	<b>TP prothèse amovible partielle</b>		validation	C.C.	1,5
UE 30	<b>TP prothèse fixée</b>		validation	C.C.	1,5
UE 31	<b>TP prothèse totale</b>		validation	C.C.	1,5
UE 32	<b>TP parodontologie</b>		validation	C.C.	1
UE 33 conservable	<b>Option</b>		validation		1,5
<b>Total</b>					30

(\*) A.F.R.P. (Attestation de Formation à la Radioprotection des patients)

2<sup>e</sup> session : 1 TD sur 10 – 30 mn par étudiant

### 3<sup>e</sup> année – semestre 6

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée	ECTS
UE 34 conservable	<b>Environnement professionnel</b>	Anglais	1	C.C.	1
		Pharmacologie	2	1h	2
		Epidémiologie-prévention	1	1h	1
UE 35	<b>MbCb – Odontologie pédiatrique</b>	Médecine et chirurgie buccales	3,5	1h30	3,5
		Sémiologie clinique	2,5	1h30	2,5
		Odontologie pédiatrique	3	1h30	3
UE 36	<b>OCE - Prothèses - Parodontologie</b>	Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h30	2
		Prothèses	3,5	1h30	3,5
		Parodontologie	1,5	1h30	1,5
UE 37	<b>TP Occlusion</b>		validation	C.C.	1
UE 38	<b>TP odontologie endodontique</b>		validation	C.C.	1
UE 39	<b>TP odontologie restauratrice</b>		validation	C.C.	1
UE 40	<b>TP prothèse amovible partielle</b>		validation	C.C.	1,5
UE 41	<b>TP prothèse fixée</b>		validation	C.C.	1,5
UE 42	<b>TP prothèse totale*</b>		validation	C.C.	1,5
UE 43	<b>TP parodontologie**</b>		validation	C.C.	1
UE 44 conservable	<b>Stage clinique</b>		validation		1,5
<b>Total</b>					30

Les épreuves de la 2<sup>e</sup> Session sont identiques à celles de la 1<sup>e</sup> session sauf :

T.P. Occlusion : 1 T.P. noté sur 20 – 30 mn

T.P. Parodontologie : 1 T.P. de 2h – Autres T.P. : 1 T.P. de 3h